

PLU

- Plan Local d'Urbanisme -

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU

SOULTZERLAND

HOFFEN, KEFFENACH, MEMMELSHOFFEN, RETSCHWILLER,
SCHOENENBOURG, SOULTZ-SOUS-FORETS, SURBOURG

COMMUNE DE

SOULTZ-SOUS-FORETS

Liste des servitudes d'utilité publique

REVISION N°1 APPROBATION

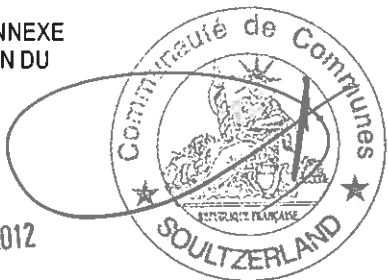
VU POUR ETRE ANNEXE
A LA DELIBERATION DU
6 septembre 2012

A HOHWILLER
LE

10 SEP. 2012

LE PRESIDENT

Charles GRAF



CONSEIL GÉNÉRAL
BAS-RHIN



O.T.E. ingénierie
OMNIUM TECHNIQUE EUROPÉEN
1 rue de la Lisière
BP 40110
F - 67403 ILLKIRCH CEDEX
Tél. 03 88 67 55 55 - Fax 03 88 66 70 80

Maurice Valérie
FREY - GOBYN
ARCHITECTES
URBANISTES
25, rue des Écoles 67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 78 17 36 | Fax 03 88 78 42 33

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE		I				
Patrimoine naturel		IA				
Eaux		IAc				
	AS1	IAc3	Protection des eaux potables <u>Commune de LOBSANN :</u> Dérivation des Eaux et Protection des Captages d'Eau Potable – <u>Forage de Marienbronn</u> n° 01687X0021 - périmètre de protection rapprochée <u>Syndicat des Eaux de Sultz-Sous-Forêts :</u> Dérivation des Eaux et Protection des Captages d'Eau Potable – <u>Source des 7 fontaines</u> n° 01688X0024 et <u>source de la grande fontaine</u> n° 01688X0061 - <u>Forages du Hochwald 1</u> n° 01688X0019 et <u>Hochwald 2</u> n° 01688X0023 - périmètre de protection rapprochée	Code de la Santé Publique - livre III – titre II – chapitre I – eaux potables Article L 1321-2 du nouveau Code de la Santé Publique Article R 1321-13	Arrêté préfectoral du 9 octobre 2000 modifié le 9 novembre 2000 Arrêté préfectoral du 22 décembre 2000	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales 14, rue du Maréchal Juin B.P. 1028/F 67070 STRASBOURG Cedex

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Patrimoine Culturel		IB				
Monuments Historiques		IBa				
	AC1	IBa1	<p>Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés</p> <p>Rue des Barons de Fleckenstein. <u>Eglise protestante</u> (cad. 1 95)</p> <p>Rue de la Bergerie. <u>Synagogue</u> : façades et toitures d'origine et vitraux figuratifs (cad. 1 269/138)</p> <p>48, rue du Docteur Deutsch. <u>Ancienne maison Müntz</u> : façades, toitures et clôtures ; à l'intérieur : escalier principal et dallage du couloir au rez-de-chaussée (cad.7 137)</p> <p>Rue Principale. <u>Eglise simultanée</u> Saint-Jean-Baptiste de Hohwiller : chœur de l'église</p> <p>Rue Principale. <u>Eglise simultanée</u> Saint-Jean-Baptiste de Hohwiller : peintures murales</p>	<p>Articles 1er à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques</p> <p>Code du Patrimoine</p> <p>Articles L 621-1 à L 621-29</p>	<p>Inscrip. Inv. M.H. le 21 mars 1983</p> <p>Inscrip. M.H. le 16 août 1994</p> <p>Inscrip. M.H. le 5 septembre 1996</p> <p>Inscrip. M.H. le 21 février 1997</p> <p>Cl. M.H. le 16 février 1930</p>	<p>Direction Régionale des Affaires Culturelles. Conservation Régionale des monuments Historiques</p> <p>Palais du Rhin</p> <p>3, Place de la République</p> <p>67082 STRASBOURG Cedex</p> <p>Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine</p> <p>Palais du Rhin</p> <p>2, Place de la République</p> <p>67082 STRASBOURG Cedex</p>

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS		II				
Energie		IIA				
Electricité et Gaz						
	I4	IIAa1 Electricité	Périmètres de servitude autour d'une ligne aérienne d'électricité et d'une canalisation de gaz (électricité) <u>Lignes électriques exploitées par Electricité de Strasbourg :</u> - ligne 63 kv Altenstadt – Preuschof (C351)	Article 12 et 12 bis de la loi du 15 juin 1906 modifiée Article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 Article 35 de la loi n° 46.628 du 8 avril 1946 modifiée Article 25 du décret n° 64.481 du 23 janvier 1964		Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement 1, rue Pierre Montet 67082 STRASBOURG Cedex Electricité de Strasbourg 26, boulevard du Président Wilson 67953 STRASBOURG Cedex 9

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
	I3	IIAa1 Gaz	<p>Périmètres de servitude autour d'une ligne aérienne d'électricité et d'une canalisation de gaz (canalisation de gaz)</p> <p><u>Canalisation de transport de gaz exploitée par GRT Gaz :</u></p> <p><u>canalisation de gaz tube acier DN 200 n° 557 SCHALKENDORF - RITTERSHOFFEN</u></p> <p>(servitude non aedificandi portant sur une bande de : 4m à droite et 2 m à gauche, dans le sens Schalkendorf-Rittershoffen)</p>	<p>Article 12 et 12 bis de la loi du 15 juin 1906 modifiée</p> <p>Article 35 de la loi n° 46.628 du 8 avril 1946 modifiée</p> <p>Article 25 du décret n° 64.81 du 23 janvier 1964</p> <p>Décret du 14 octobre 2003</p>	<p>Arrêté préfectoral du 20 juillet 2000</p>	<p>Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement 1, rue Pierre Montet 67082 STRASBOURG Cedex</p> <p>GRT Gaz Région Nord Est 24, Quai Sainte Catherine 54042 NANCY cedex</p> <p>GRT Gaz Région Nord Est Agence d'exploitation de Strasbourg Rue Ampère CS41016 67451 MUNDOLSHEIM</p>

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Communications		IID				
Voies ferrées et aérotrains		IIDc				
	T1	IIDc1	Zones de servitudes relatives aux chemins de fer Servitude de visibilité sur les voies publiques <u>Ligne SNCF STRASBOURG - WISSEMBOURG</u>	Loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer Article 6 du décret du 30 octobre 1935 modifié Code de la voirie article L 114-6	La loi elle même	S.N.C.F. Délégation Territoriale EST 17, rue Pingat 51100 REIMS 03.26.78.23.30
			La notice technique de la S.N.C.F. est annexée à la présente liste des servitudes			
Circulation aérienne		IIDe				
	T7	IIDe4	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement <u>(Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières applicables à tous les P.O.S. sauf si les dispositions de la servitude IIDe1 sont plus restrictives)</u>	Code de l'Aviation Civile Articles R.244-1 et D 244-1 à D 244-4		Direction Départementale de l'Équipement Bases Aériennes Quartier de l'Aéroport 67960 ENTZHEIM

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Télécommunications		IIE				
	PT1	IIE1	Servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques <u>Centre radioélectrique de DRACHENBRONN - LANGENBERG :</u> - zone de garde de l'îlot n° 2 - zone de protection des îlots n° 1, 2 et 3	Code des Postes et des communications électroniques Articles L.57 à L.62-1 Articles R.27 à R.39	Décret du 12 mai 1981	Direction Départementale de l'Équipement Bases Aériennes Quartier de l'Aéroport 67960 ENTZHEIM
	PT2	IIE2	Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles <u>Centre radioélectrique de DRACHENBRONN - LANGENBERG :</u> - zone primaire et secondaire de l'îlot n° 2 - zone secondaire de l'îlot n° 1	Code des Postes et des communications électroniques Articles L.54 à L.56-1 Articles R.21 à R.26-1	Décret du 12 mai 1981	Direction Départementale de l'Équipement Bases Aériennes Quartier de l'Aéroport 67960 ENTZHEIM

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A LA DEFENSE NATIONALE		III				
	Ar5	II14	Servitudes relatives aux fortifications, places fortes, postes et ouvrages militaires <u>Ouvrage du Hochwald</u> <u>Première zone</u> (le décret du 30 novembre 2005 a supprimé les 2ème et 3ème zones)	Lois du 8 juillet 1791, du 17 juillet 1819 et du 10 juillet 1851 Code de la Défense Articles L 5114-1 à L 5114-3	Décret du 17 septembre 1936 Décret du 30 novembre 2005	Etablissement du Génie Quartier Rageot de la Touche 44, rue Lauth B.P.N° 21043 67071 STRASBOURG Cedex
			Les alignements résultants des plans généraux d'alignement des C.D. 263 et C.D 28 (approuvés en 1904), ainsi que des C.D. 51 et 52 (approuvés en 1900) sont abandonnés.			